



Conseil Municipal du mercredi 7 avril 2021

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte de Gestion 2020 du percepteur.

Compte Administratif 2020

Vote du compte administratif du budget principal et budgets annexes (eau, assainissement et camping).
Les éléments principaux portent sur un excédent de fonctionnement de 243 923,19 € du budget communal, un budget de fonctionnement à l'équilibre pour le service de l'Eau et le Camping, une subvention d'équilibre nécessaire sur le budget de l'Assainissement. Les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité. L'excédent de fonctionnement est affecté en réserves d'investissement.

Vote des taux : A l'unanimité le Conseil reconduit les taux de l'année précédente soit :

FONCIER BATI : 14,33%

FONCIER NON BATI : 72,34%

BUDGET PREVISIONNEL 2021 :

Budget communal :

En **fonctionnement** il s'équilibre en recettes et dépenses à 972 690,00€ et dégage un auto-financement de 233 193,43€ viré à la section investissement.

En recettes on note le produit des contributions directes pour 457 000€, les dotations et participations (DGF, dotation de péréquation, dotation forfaitaire...) pour un montant de 353 048€.

En dépenses on note dans les rubriques les plus importantes la part des salaires pour 273 200€, le remboursement des intérêts des emprunts pour 39 000€.

Investissement : Ce budget s'équilibre en recettes et dépenses à 977 459,72€. On note en recettes le virement de la section de fonctionnement de 233 193,43€ et les réserves (249 923,19 €) et en dépenses le report du déficit d'investissement (422 538,66€) et le remboursement de la dette pour 172 378,14€.

Dans les principaux chapitres de dépenses on note l'acquisition d'un tracteur pour la voirie, avec remorque, sableuse..., les travaux du parking route des écoles, la réfection de la voirie de la route de Fay et des réseaux jusqu'au quartier de la Chalayouse. En recettes des ventes de terrain (Cuma et Furling), les subventions pour 103 241 € (leader Calibert et voirie Arcelet ...) et pour 164 957 € (DETR , Département, Région) sur la voirie (reste travaux Saint-Voy et route de Fay), et un emprunt de 100 000€.

Eau :

Ce budget s'équilibre avec l'excédent reporté de 1855,15€ à 148 782,16€ en recettes et dépenses de fonctionnement.

En investissement avec le report de l'excédent de 27 447,27 € il s'équilibre à 123 410,66 €, à ce chapitre on note les travaux de réseau de la route de Fay pour 62 000€ et en recettes les subventions pour 24000 € et un emprunt de 25 000€.

Assainissement :

Avec le report du déficit du réalisé 2020 de 6057,33 €, il s'équilibre à 87 566,52€ en recettes de fonctionnement grâce à une subvention d'équilibre de 15 986,52 € du budget général.

Camping de Surnette :

En fonctionnement il s'équilibre en recette et dépenses à 74 039,83€.

En investissement, avec l'excédent de recettes reporté (1 632,96€) il s'équilibre à 31 930,48 €.

Au chapitre des travaux la refonte du site internet et la création de nouveaux emplacements (6000€). A compter de ce mois un nouveau gérant Gilles Chavanay remplace Eric Girard qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Demande d'Aide au Fonctionnement de l'Ecole Albert Camus :

Le Conseil approuve à l'unanimité la subvention accordée à l'Ecole Albert Camus d'un montant de 15€ par élève (96 élèves) pour la conduite des projets pour l'année scolaire . Par ailleurs le conseil attribue une subvention exceptionnelle (300€) permettant de renouveler des livres de lecture aux CP et CE.

-- Délibérations

-- En raison d'une réorganisation de la Société Colas, le conseil accepte de transférer le marché initial de voirie de la Société Colas Rhône-Alpes Auvergne à la Société Colas France.

Il approuve d'autre part l'avenant nécessaire à ce marché pour un montant de 15 948,35€.

--La Communauté de Communes ayant pris en charge la compétence lecture Publique et assurant ainsi la gestion des médiathèques, il n'y a plus lieu de disposer d'une régie bibliothèque au niveau communal. Le Conseil approuve sa suppression.

--Le Conseil approuve la création pour le secrétariat de mairie d'un poste de rédacteur territorial.

--Le Conseil approuve à l'unanimité l'achat au prix de 20€ le m² d'une bande de terrain de 8m de large joutant à l'est la cour de l'Ecole Albert Camus, les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.

--Enfouissement Eclairage Public et Telecom Saint-Voy et La Costette, travaux confiés au Syndicat Départemental d'Energies pour un montant total de 14 037,68€, ajustement de la participation communale concernant l'enfouissement TELECOM. Il y a lieu de reprendre la délibération pour fixer la participation communale à 4821,68€ (1152m X 8€ ml) décompte définitif, au lieu de 4655,61€ (955m X 8€ ml)prévus. Accord du Conseil à l'unanimité.

Subventions :

--**Rencontres Contemporaines** : 200€

-- **Garrutcha** : 1000€

--**Prix de la Résistance** : 100€

-- **CIMADE** : 500€

--**Se Non E Vero** : 1500€ et mise à disposition du Calibert.

Questions diverses

- Adhésion Association Fin Gras : 250€. La commune demande par ailleurs que soit étudié la possibilité d'une animation et la réhabilitation des symboles d'entrée de zone par l'association.
- Insertion dans le Guide de la Hte-Loire. Accord pour une participation de 150€.
- Loyer Garage des Merles qui sert à stocker du matériel communal. Accord pour 850€/an.
- Route de Fay : Trois propositions sont étudiées par le conseil, c'est le cabinet GEOLIS qui est retenu pour l'étude d'aménagement de la route de Fay (réseaux d'eau, assainissement, cheminement piétonnier, ralentissement de la circulation ...).
- Demande de remise en service d'éclairage public à Bronac. Après discussion le conseil décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette demande qui irait à l'encontre d'une politique à visée économique et écologique qu'il approuve et qui créerait un précédent.